

L'autorité comme élément structurant du vécu dans la *casa* traditionnelle du Haut-Aragon

FAUSTO GARASA

UNIVERSITÉ DE TOURS, ICD

fausto.garasa@univ-tours.fr

Introduction

1. La *casa* était sans doute l'institution la plus emblématique et la plus symbolique du Haut-Aragon¹, territoire qui, sans être uniforme, notamment sur le plan linguistique², se singularisait par certaines coutumes et traditions et présentait des caractéristiques socioculturelles propres aux contrées pyrénéennes. La *casa* renvoyait aux membres d'une même famille vivant sous un même toit, à une identité, à un patrimoine (habitat, dépendances, terres, animaux, instruments de travail) et à une économie agro-pastorale semi-autarcique où l'autoconsommation et le repli sur soi étaient chargés de sens. Lieu de vie cohérent adapté aux impératifs socio-économiques d'un milieu souvent difficile, elle était unité apparente face aux autres, face au monde extérieur, face à la communauté villageoise.

1 Nous faisons essentiellement référence aux zones pyrénéenne, pré-pyrénéenne, intermédiaires et de transition (piedmonts ou *somontanos*). Cet ensemble géographique présentait une certaine cohérence culturelle et était marqué par l'omniprésence d'une *casa* liée à la notion d'indivision du patrimoine et à l'existence d'un héritier unique. Ce type de *casa* était de mise dans la quasi-totalité de l'actuelle province de Huesca et dans la partie septentrionale et pyrénéenne de l'actuelle province de Saragosse (Costa, 1902, réédition de 1981 ; 53-54 ; Martín-Ballester, 1944 ; 72). Bien que de nos jours les Aragonais aient tendance à considérer le terme « Haut-Aragon » comme un synonyme de « province de Huesca », le Haut-Aragon géographique, politico-juridique et culturel dont nous parlons se situe, selon ce qui vient d'être dit, à la fois dans les provinces de Huesca et de Saragosse.

2 La langue espagnole prédominait, mais avec des variantes locales. Des dialectes aragonais étaient par ailleurs parlés dans les vallées pyrénéennes, mais ils étaient sensiblement différents dans la mesure où lesdites vallées étaient isolées, parallèles et sans grande communication entre elles pour des raisons purement géographiques et physiques. Les déplacements se faisaient plus facilement du sud vers le nord (vers la France) ou du nord vers le sud (vers les *somontanos* ou la vallée de l'Ebre). Les dialectes parlés en zone pyrénéenne occidentale étaient par exemple bien différents de ceux parlés dans les vallées orientales des Pyrénées où le catalan exerçait son influence. De là des mots différents pour désigner une même chose et, somme toute, une richesse et une variété lexicale que nous suggérons à l'occasion dans notre article).

2. Cette *casa* qui, sous l'effet des grands changements démographiques, socio-économiques et culturels de la seconde moitié du XX^e siècle, a fortement évolué et disparu sous sa forme traditionnelle, était système et organisation marqués par la coutume et un ordre séculaire impliquant hiérarchie et autorité. Cette autorité-imposition intégrée et acceptée par ceux qui habitaient la *casa*, régissait et rythmait les rapports humains en son sein. Au contact du monde extérieur, de la communauté villageoise, cette autorité devait se doubler d'une autorité-prestige, gage de considération et de respect.
3. Après avoir donné une idée de ce qu'était la *casa*, ce sont ces deux facettes de l'autorité – éléments structurants par excellence d'une façon d'habiter et de vivre l'espace et le temps et conséquences de réalités socio-culturelles perpétuées par une stricte éducation au sein du noyau familial – que nous allons évoquer et tenter d'analyser. Pour cela nous aborderons tout d'abord la *casa* en tant que cadre habité et « philosophie » de vie indissociables des notions d'ordre et d'autorité, pour ensuite nous intéresser à la place et au rôle des diverses figures ou composantes de l'institution (*l'amo*, *l'ama* ou la *dueña*, *l'ereu*, la *choben*, les *tiones*, les *tionas* et les enfants) et terminer par une mise en perspective de l'autorité de la *casa* à travers les relations que ses membres entretenaient avec le monde extérieur et l'image qu'ils donnaient d'eux-mêmes.

1. L'institution de la *casa* : espace familial organisé, hiérarchie, autorité et transmission

4. La *casa*, tout comme l'habitat qui en faisait partie, présidait le quotidien du paysan haut-aragonais, dictait en grande partie ses comportements et sa conception de la vie familiale et sociale. Elle était réalité socio-économique et culturelle, noyau familial et monde intérieur qui se devait d'être soudés face au monde extérieur. Il s'agissait d'une véritable institution qui, si elle ne jouissait pas d'une personnalité juridique propre – seuls ses membres en étaient dotés –, était lieu de vie, élément de cohérence et de cohésion sociale marqué au sceau d'une coutume prise en compte par un droit civil aragonais préservé³. La *casa* n'était donc pas sujet, mais objet de

3 Philippe V, premier Bourbon d'Espagne, fit promulguer les *Decretos de Nueva Planta* au début du XVIII^e siècle (1707-1716). Un décret du 29 juin 1707 abolit les *fueros* ou fors d'Aragon (*Novísima recopilación de las leyes de España*, 1805 : Livre 3, Titre 3, Loi 1) et

droit. Elle était concept et notion, mais aussi élément tangible habité sous-entendant un patrimoine immobilier et foncier et l'existence d'un groupe de personnes appartenant à une même famille patrilocale. Cette collectivité, cette association d'hommes et de femmes unis par les liens du sang et le *casorio* (le mariage appelé également selon la contrée *casamén* ou encore *juñimiento*), mais aussi par des impératifs socio-économiques dans un espace donné, était régie par l'*amo*, maître et chef de famille qui s'en portait garant et incarnait le principe d'autorité nécessaire à la bonne marche de l'institution. Cette autorité patriarcale, exacerbée par le franquisme qui attribuait notamment au chef de famille (et donc à l'*amo*) les principales fonctions de décision et de représentation (Argudo Périz, 2001 ; 97), n'éclipsait cependant pas le rôle de la *dueña* (l'*ama*), son épouse. Ce rôle non négligeable lié à son statut de femme de l'*amo* et de maîtresse de maison, lui donnait une parcelle d'autorité dans des domaines bien spécifiques, parmi lesquels se détachaient la gestion des affaires domestiques et l'éducation des enfants.

5. Outre l'autorité, les privilèges et les droits que leur conférait leur position, l'*amo* et la *dueña* avaient aussi beaucoup de devoirs. Ils avaient notamment la lourde tâche d'assurer l'unité de la *casa* et de veiller à sa continuité. Ils se devaient ainsi de préserver l'indivision du patrimoine après leur mort en choisissant un héritier unique parmi leurs enfants. Éviter la dispersion des biens entre plusieurs héritiers, en particulier en zone de montagne où les terres cultivables, situées essentiellement près des cours d'eau et dans le fond des vallées, étaient rares, répondait à la néces-

le royaume, tout comme les autres composantes de la couronne d'Aragon, perdit alors ses droits, ses privilèges et ses institutions séculaires pour avoir soutenu le prétendant Charles d'Autriche durant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714). Si l'Aragon perdit l'essentiel de son identité politico-juridique, son droit civil fut cependant préservé jusqu'à nos jours grâce notamment à la réalisation de divers travaux et recueils juridiques, dont la compilation de 1967 (*Ley 15/1967*, BOE n° 86 du 11 avril 1967) modifiée par la loi de 1985 (*Ley 3/1985*, BOA n° 39 du 23 mai 1985) qui adaptait le droit civil local au nouveau cadre constitutionnel et à l'évolution de la société tout en s'affirmant dans l'Espagne des Autonomies comme une loi authentiquement aragonaise. En effet, la loi de 1985, en précisant que « le texte normatif de la loi 15/1967 est adopté et s'intègre dans le système juridique aragonais » (« se adopta e integra en el Ordenamiento jurídico aragonés el texto normativo de la Ley 15/1967 ». *Ley 3/1985*, BOA n° 39 du 23 mai 1985 : art. 1), montrait qu'elle était l'émanation de la volonté du peuple aragonais représenté par ses Cortès. Publiée dans le Bulletin Officiel d'Aragon (*Boletín Oficial de Aragón* : BOA), elle fut, il est vrai, votée par les Cortès d'Aragon, alors que la loi de 1967 fut, quant à elle, votée par les Cortès d'Espagne et publiée à ce titre dans le Bulletin Officiel de l'État (*Boletín Oficial del Estado* : BOE).

sité de préserver la viabilité de l'exploitation. À ce propos, Madame Coarasa, de Saragosse, mais originaire des Pyrénées aragonaises occidentales, affirmait en juillet 1993 au présent de l'indicatif, mais en se référant à ses jeunes années :

C'est l'habitude en ces terres. Non, non, on ne peut pas diviser le peu que l'on possède. Répartir le patrimoine entre les enfants serait un crime. Ce serait jeter tout l'argent par les fenêtres. Répartir les biens entre tous les enfants c'est en finir avec la *casa* et donner à chacun quelques terres et quelques animaux qui ne permettent pas de vivre⁴.

6. Le légataire universel ou héritier unique, appelé en *fabla* (parler aragonais) *ereu* ou *ereder*, était généralement le fils aîné⁵, ce qui, selon un informateur de Laspaúles, village pyrénéen de la comarque orientale de la Ribagorce, est logique car « c'est le fils aîné qui est le plus apte à succéder au père et à le remplacer en cas de problème. De plus, une fois marié, il peut donner une descendance avant ses frères⁶ ». Quoi qu'il en soit, la coutume privilégiait l'âge et l'élément masculin réputé le plus apte à assumer les durs travaux des champs, à diriger la *casa* et à exercer l'inhérente autorité. Cependant, si l'*amo* et la *dueña* pensaient, pour diverses raisons, que leur fils aîné serait incapable de répondre à leurs attentes et assurer dignement la continuité de la *casa*, ils pouvaient parfaitement nommer comme successeur un autre de leurs fils. Il y a plus d'un siècle, le « régénérationniste » et juriste aragonais Joaquín Costa, tout en mettant en exergue la préférence pour le fils aîné, laissait entendre cette réalité :

Le critère qui préside au choix est double : il est moral et économique ; on choisit celui qui semble être le plus apte à supporter le poids de l'administration et de la direction de la communauté et celui qui par ses qualités mérite le plus cette distinction. Généralement c'est le fils aîné (Costa, 1902, réédition de 1981 ; 54)⁷.

- 4 « Es costumbre de esas tierras. No, no se puede dividir lo poco que se tiene. Dividir el patrimonio entre los hijos sería un crimen. Sería echarlo todo por la ventana. Dividir los bienes entre todos los hijos es acabar con la casa y entregar a cada uno unas pocas tierras y algunos animales que no permiten vivir ».
- 5 L'anthropologue José Carlos Lisón Arcal a estimé, après enquête sur le terrain et la prise en compte de nombreux témoignages et contrats de mariage, que dans la province de Huesca, au cours de la période contemporaine, les trois quarts des héritiers étaient des hommes et que 86 % d'entre eux étaient des fils aînés (Lisón Arcal, 1986 ; 60).
- 6 « Es el primogénito el hijo más apto para suceder al padre y sustituirlo si pasa algo malo. Por añadidura, una vez casado, puede dar descendencia antes que sus hermanos » (propos recueillis en août 1994).
- 7 « El criterio de elección es doble: moral y económico; se elige a aquél que parece más apto para sostener el peso de la administración y el gobierno de la comunidad, y al que por sus buenas cualidades se ha hecho más acreedor a esa distinción. Generalmente es el

7. Enfin, dans certains cas précis, une fille, et donc une femme, pouvait exceptionnellement hériter, notamment lorsque descendance masculine il n'y avait point (Lisón Arcal, 1986 ; 59-62). Il pouvait en être ainsi lorsque le père n'avait pas pu avoir d'enfants mâles ou lorsque ceux-ci étaient morts ou étaient trop jeunes pour remplacer un père à l'article de la mort. Une fille pouvait également hériter, bien que les cas en la matière fussent fort rares, lorsque le ou les fils de la famille avaient émigré pour aller chercher du travail en ville ou à l'étranger (généralement en France) et avaient préféré fonder une famille là où la vie était plus facile et le travail moins pénible.
8. Le but de l'institution du légataire universel unique était avant tout d'assurer la continuité de la *casa*, puis, si cela était possible, mais seulement si cela était possible, d'assurer à travers la désignation d'un héritier mâle, la continuité du lignage patrilinéaire et donc la préservation du nom de famille.
9. Citons à cet égard le témoignage d'Alberto, habitant de la localité d'Alerre située à quelques kilomètres au nord de Huesca. Il nous expliquait en 2012 que sa mère, Ángela, avait hérité en tant que fille aînée dans la mesure où ses parents n'avaient pas eu d'enfants mâles. Le mari d'Ángela était de Belsué⁸ et n'avait pu, quant à lui, hériter car étant frère cadet, il avait dû, une fois marié, aller vivre à Alerre et intégrer la *casa* de son épouse. La *casa* et son nom furent préservés car il y eut descendance, mais pas le nom de famille de la mère qui fut supplanté par celui du père.
10. La *casa* était en tout cas plus qu'une exploitation et un patrimoine, elle était bien davantage qu'un héritage (*erenzio* ou *eredada* en *fabla* aragonaise) purement matériel. C'est ce que semble chanter le groupe *Ronda de Boltaña*⁹ à mi-chemin entre nostalgie, affirmation d'une identité familiale et volonté de perpétuer :

Ta maison n'est pas qu'un tas de pierres,
la tour que le temps abattra ;
elle est plus qu'un toit, c'est un lien de sang

primogénito ».

8 Hameau situé au nord de Huesca, dans les Pré-Pyrénées.

9 Ce groupe fondé en 1992 a reconstitué l'ancienne *Ronda de Boltaña* (la *Ronda* est un groupe musical traditionnel parcourant les rues des villages lors des festivités. Boltaña est une localité de l'Aragon pyrénéen située au nord de la province de Huesca. Elle fut la capitale de l'ancien comté du Sobrarbe et est aujourd'hui chef-lieu de la comarque du même nom).

entre ceux qui y vécurent et ceux qui y vivront ; [...] ¹⁰.

11. (« La maison effondrée ». *La Ronda de Boltaña*. Paroles et musique de Manuel Domínguez¹¹).
12. La *casa* était certes espaces et constructions habités mais elle habitait par ailleurs, au-delà de sa réalité physique, la conscience de ceux qui s'identifiaient à elle dans une sorte d'intemporalité et de permanence identitaire.

2. Autorité et figures prédominantes : l'*amo* et la *dueña*

13. La logique de la *casa* était de reproduire de génération en génération les conditions de sa propre existence, un modèle domestique et donc un mode de vie familial particulier tout en transmettant avec le patrimoine matériel une identité marquée par la tradition, la coutume, le souvenir et les liens du sang. Perpétuer la *casa* en transférant aux descendants tout un appareil politico-juridique c'était à la fois respecter les ascendants, c'est-à-dire ceux qui avaient fait son histoire, et les descendants qui allaient la prolonger. La *casa*, élément fondamental de la vie familiale et sociale, était coutume, reproduction et répétition dans un contexte à évolution lente typique des sociétés rurales traditionnelles. La nécessité de préserver un nom, une famille, un patrimoine, impliquait l'existence de normes régulatrices, de comportements hérités, de rituels identitaires et d'une hiérarchie interne associée à cette inhérente autorité qui cimentait l'unité du système.
14. L'*amo*, qui en était la figure dominante, prenait toutes les grandes décisions, réalisait les transactions importantes, disposait de la jouissance des biens et dans une certaine mesure de la destinée des membres de sa famille. C'était sous son toit que les *tiones* (frères cadets ou *segundones* célibataires), trouvaient refuge. C'était pour la *casa* et sous le contrôle de l'*amo* que ces derniers travaillaient sans la moindre rémunération, bien qu'ils fussent nourris, logés et blanchis en contrepartie.

¹⁰ « Tu casa no es sólo un montón de piedras, / la torre que el tiempo derrumbará ; / es más que un techo, es un puente de sangre / entre los que vivieron y los que vivirán; [...] » (« La casa caída ». *La Ronda de Boltaña*).

¹¹ <http://www.youtube.com/watch?v=DbanIqZdbzo> Document sonore écouté le 27 juillet 2020

15. L'*amo*, par sa position hiérarchique et sociale, occupait tout naturellement dans la maison un espace privilégié. Il était à la fois sommet et centre de la structure communautaire. Cette centralité, symbole d'autorité morale dictée par l'âge et une qualité transmise et héritée, se traduisait sur le plan spatial par la place qui lui était dévolue au sein du foyer familial. Il occupait en effet dans la cuisine – généralement rectangulaire –, point névralgique du premier étage où se déroulait l'essentiel de la vie domestique, espace intime et privé par excellence, une position centrale. Il s'asseyait sur une *cadiera* (un des bancs en bois qui entouraient le *lar*, c'est-à-dire le foyer légèrement surélevé, adossé au mur ou situé au centre de la cuisine), généralement près du *fogaril* (partie antérieure du foyer où se trouvaient braises et marmites)¹², alors que l'*ereu* et le ou les *tiones* occupaient les places situées à proximité. Selon l'anthropologue Lisón Arcal, les enfants et les femmes n'avaient, quant à eux, pas de places définies. Lorsque, dans les grandes occasions, on mangeait dans la salle à manger située, comme les chambres¹³, au premier étage, l'*amo* occupait toujours une place dominante en bout de table (Lisón Arcal, 1986 ; 52-53). Il arrivait aussi qu'une table se trouvât dans la cuisine, c'était alors au bout de cette table que s'asseyait le maître de maison comme nous avons pu le constater chez monsieur A.S (*casa Ayala*), de Bolea, localité située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Huesca. Il s'agissait là, comme dans les cas précédents, d'un symbole d'autorité – que l'usage et la coutume ont parfois fait oublier en tant que tel –, et c'était cette autorité reconnue qui faisait de l'*amo* une personne que l'on vouvoyait et que généralement on respectait.

12 L'âtre faisait de la cuisine un lieu de vie privilégié. C'était là que l'on trouvait les éléments essentiels de la vie domestique : le garde-manger, les ustensiles en fer servant à cuire et griller les aliments, les *estrébedes* ou *trébedes* (trépieds sur lesquels on mettait poêles et casseroles), les *sesos* incurvés et en fer servant d'appui aux marmites, des récipients de toute sorte, des ustensiles de cuisine, les chenets en fer ou en pierre, les *tederos*, ustensiles permettant de tenir les torches faites généralement en pin (Acín Fanlo ; 27-28), le *senicero* permettant de conserver les cendres qui allaient servir à laver le linge à l'aide d'un charrier et les *cadieras* (bancs disposés autour de la cheminée). Sur ces dernières on s'asseyait pour manger et à l'occasion pour prendre les *colaciones* (collations à base de pommes de terre cuites dans la cendre de la cheminée) lors des *biladas* (veillées appelées également dans le Haut-Aragon selon les contrées et vallées, *belladas*, *billadas*, *beilas*, *beilatas* ou *bilatas*). Autour du feu on racontait des histoires où religion et superstition se mêlaient, on commentait les péripéties ou les banalités de la vie rurale.

13 Les chambres étaient situées près de la cheminée cylindrique et profitaient de la chaleur du feu et de la chaleur animale lorsque l'étable et l'écurie se trouvaient au rez-de-chaussée.

16. L'évolution socioculturelle de la seconde moitié du XX^e siècle accompagna une évolution socio-économique accélérée qui mit fortement à mal les schémas traditionnels et le vouvoiement au sein du noyau familial, forme de respect à l'égard des symboles d'autorité qui pouvaient être, bien entendu, extérieurs à la famille. On vouvoyait ainsi l'instituteur et le curé et si un enfant se risquait à tutoyer quelque symbole d'autorité que ce fût, et en particulier le maître d'école, il faisait preuve d'un manque d'éducation passible de vigoureuse remontrance, voire de châtement. Ce manque de respect assimilé à un manque d'éducation, voire à de la grossièreté, était imputable aux parents et ternissait quelque peu l'image que l'on pouvait se faire de la *casa* à laquelle ceux-ci appartenaient. Les concepts de coutume, d'éducation, de respect, de hiérarchie et de saine distance étaient sous-jacents comme le soulignait il y a une vingtaine d'années, pour les années quarante et cinquante, Rogelio, natif de Bolea :

À cette époque on vouvoyait. Maintenant les gens croient que l'on est tous pareils, mais c'est un manque de respect. Pourquoi vouvoyait-on les parents et les anciens ? Eh bien par politesse, parce que l'on avait toujours fait comme ça. Du respect, et pas comme maintenant où tout le monde se tutoie. Si tu vouvoies quelqu'un, il arrive qu'il te réponde : « Comment ça, vous ? Je ne suis pas si vieux que ça »¹⁴.

17. Des propos qui sous-entendaient un profond changement culturel et social et pas seulement un changement politique qui aurait permis de se débarrasser d'un vouvoiement censé avoir été imposé par le franquisme, alors que la Phalange encourageait un tutoiement égalitaire.
18. Le vouvoiement des personnes chargées d'autorité, soit par leur statut ou leur fonction, soit par l'âge, était antérieur au franquisme et le passage du vouvoiement au tutoiement est sans doute le miroir d'une évolution complexe qu'on ne peut réduire à « une liberté retrouvée ». Ainsi, Encarna, native de Belsué, nous précisait que dans son jeune âge (années trente), les anciens ne permettaient pas que les plus jeunes tutoyassent les plus vieux, et surtout pas les notables et les chefs de famille. Elle ajoutait que lorsque ses parents étaient encore vivants, ses trois premiers enfants, trois garçons nés dans les années quarante et au début des années cinquante, la vou-

14 « Entonces se trataba de usted. Ahora la gente se cree que todo el mundo es igual, pero es una falta de respeto. Que ¿por qué tratábamos a los padres y a los mayores de usted? Pues por educación, porque siempre se había hecho así. Respeto, y no como ahora, que ahora todos vamos de tú a tú. Y si tratas de usted, puede que te contesten: “¿Cómo que usted? Ni que fuera yo tan viejo” ».

voyaient et continuaient de le faire à l'heure où elle nous parlait, mais qu'après la mort des grands-parents, ses deux filles, nées plus tard (années cinquante et soixante), avaient pris l'habitude très tôt de tutoyer proches et parents. La disparition des tenants d'une tradition et des garants d'un système traditionnel extrêmement hiérarchisé en voie d'extinction, les possibles effets de l'éclatement du noyau familial au sens large, résultat souvent d'un exode rural galopant ou de l'éloignement des enfants partis étudier en milieu urbain – et donc immergés dans une modernité synonyme de nouvelle socialisation –, semblent être autant de facteurs de changement dans les rapports humains tant pour ce qui est de la forme que du fond.

19. Quoi qu'il en soit, Pablo E., originaire de la comarque de Sos del Rey Católico (district pré-pyrénéen de la province de Saragosse) affirmait en juillet 1994 en remémorant le passé : « Ton père, tu le vouvoyais, même à l'âge adulte et tu ne commençais à manger qu'après qu'il avait avalé la première bouchée et pas question de la ramener. À cette époque c'était comme ça¹⁵ ». Ce souvenir de l'après-guerre, s'il sous-entend une soumission généralisée face à l'*amo*, n'exclut pas pour autant le fait qu'au-delà de la coutume et d'une époque, les relations avec l'*amo* pouvaient être plus ou moins houleuses selon la situation, les personnalités des individus et l'autorité non plus institutionnelle, mais naturelle, de celui qui avait le privilège, mais aussi le devoir, de diriger la *casa*. Certains témoignages recueillis suggèrent en effet des désaccords profonds entre pères et fils, mais le plus souvent dans des limites acceptables, tout du moins aux yeux d'éléments extérieurs à la *casa*.

20. L'*amo* avait pour lui l'autorité que lui donnait un système séculaire et la possibilité de chasser de la *casa* tout « contrevenant », voire de déshériter son fils aîné car comme l'affirmait en juillet 1993 un informateur du *Somontano* de Huesca : « Si tu ne filais pas droit, il arrivait que ton père ou même ta mère menace de te déshériter et quand tu voyais que c'était du sérieux, que tu pouvais perdre ton héritage et qu'on allait en choisir un autre, tu te taisais¹⁶. »

15 « Aunque fueras ya un hombre, a tu padre lo tratabas de usted, y sólo empezabas a comer cuando él se había tragáu el primer bocáu. Y ni una palabra. En aquel entonces así era ».

16 « Si te portabas mal, ocurría que tu padre o incluso tu madre te amenazara con desheredarte y cuando entendías que la cosa iba en serio, que podías perder el erenzio y que iban a escoger a otro, pues te callabas ».

21. L'*amo* en compagnie de la *dueña* ne désignait officiellement l'*ereu* que lorsque celui-ci se mariait (et surtout parce qu'il se mariait) donnant ainsi l'espoir d'une descendance. Le mariage donnait lieu à des *capitulaciones* (contrats de mariage) où l'on précisait notamment les conditions de la transmission des biens. L'*ereu* devenait alors nu-propriétaire et l'*amo* se réservait la jouissance des biens au titre d'usufruitier et ce, le plus souvent, jusqu'à sa mort. L'*amo* pouvait ainsi continuer de contrôler la situation et éviter toute mauvaise surprise en cas de conflit avec son héritier. Certaines clauses lui permettaient même de vendre quelques biens en cas de nécessité. Dans la pratique, l'*amo*, que l'on appelait parfois l'*agüelo*, le *güelo* ou l'*auelo* (le grand-père) lorsqu'il avait un certain âge, restait donc le maître de la *casa* et exerçait l'autorité suprême jusqu'à ses derniers jours. S'il ne pouvait plus travailler à cause de son grand âge, il tentait tout de même de superviser les opérations lui incombant en tant que chef de la *casa* et se sentait obligé de donner tous types de conseils à son héritier qui devait toujours demander son autorisation lorsqu'il fallait prendre des décisions importantes comme l'achat de bétail, de matériel ou plus rarement, de terres.
22. Un informateur du Serrablo¹⁷ nous disait en juillet 1993 au sujet des *amos* :
- Généralement, dès que leurs parents mouraient, c'étaient eux qui commandaient et ils continuaient de commander jusqu'à ce qu'ils meurent à leur tour. Oui, oui, ils étaient des *amos* à vie et pas question de se mêler de leurs affaires. Bon, ils avaient leurs habitudes et en général ils n'aimaient pas le changement. C'était peut-être par peur que, une fois vieux, on les laisse de côté ou pire encore¹⁸.
23. Enfin, si l'état de santé de l'*amo* ne lui permettait plus de contrôler quoi que ce soit, il continuait d'être symboliquement ce chef de la *casa* qu'« il convenait de respecter¹⁹ », s'il faut en croire de nouveau le précédent informateur.

17 Le Serrablo (*Sarrablo* en *fabla* aragonaise) est une contrée des Pyrénées aragonaises située dans la province de Huesca. Elle constitue aujourd'hui une comarque administrative dont le chef-lieu est Sabiñánigo.

18 « Por lo general, en cuanto se morían os [sic] padres, mandaban ellos y seguían mandando hasta que a su vez se morían. Sí, sí, amos de por vida y que no se metieran en lo suyo. Bueno, tenían sus costumbres y por lo general no querían que les cambiaran las cosas. A lo mejor era por miedo a que un día, viejos ya, los dejaran a un lau [sic] o peor aún ».

19 « se había de respetar ».

24. La *dueña*, au-delà de sa qualité d'épouse de l'*amo*, était mère et méritait, ne serait-ce que pour cela, le respect et le vouvoiement. Outre le rôle qu'elle jouait en compagnie de son mari dans le choix de l'*ereu* et de son épouse, elle était chargée d'administrer la maison et de tenir les cordons de la bourse. Elle devait donc être bonne *bolsera* (caissière ou gestionnaire). Le dicton haut-aragonais, *En as casas que no hay regla, sola se pone* (Une maison mal administrée court à sa perte), montre bien la responsabilité qui incombait à la *dueña* sur le plan domestique et l'autorité qui en découlait. Cette fonction de gestionnaire retombait invariablement sur la *dueña* qu'elle fût simple épouse de l'*amo* ou elle-même ancienne *ereua*²⁰ ou *eredera*, c'est-à-dire « héritière », dans les rares cas où la femme héritait et où le mari venait s'installer dans la maison de son épouse. C'est ce que sous-entend ce conseil populaire *Montañesa eredera fe-la bolsera* (*Refrans, frases feitas, ditos i esprissions de l'Alto Aragón*, 2004 ; 50), autrement dit, « Fais de l'héritière montagnarde une gestionnaire ».
25. Un vieil homme de la vallée pyrénéenne d'Hecho²¹ nous disait en juillet 1992 :
- Ma mère gérait la maison, elle avait l'argent et quand quelqu'un avait besoin d'argent, il s'adressait à elle. Mon père ne faisait jamais ça. Il travaillait et ma mère s'occupait de la maison et des finances, mais tout se faisait avec le consentement de mon père, surtout s'il s'agissait de grosses dépenses. Le patron c'était lui malgré tout et il ne se mêlait pas des affaires de femmes²².
26. Si l'on tient compte du fait que ce monsieur était alors un jeune héritier marié, on comprend que la *dueña* exerçait son autorité en matière de gestion domestique parce qu'elle était *dueña* et femme.
27. L'idéalisation du droit aragonais et de l'institution de la *casa* par de nombreux auteurs et juristes²³, l'acceptation du système décrit par ses propres acteurs qui assimilaient dès leur plus tendre enfance des normes comportementales, ont laissé souvent entendre que la division du travail et

²⁰ Terme tombé en désuétude.

²¹ La vallée d'Hecho (en parler aragonais *cheso* : « val d'Echo ») est une vallée occidentale de la province de Huesca.

²² « Mi madre llevaba la casa, manejaba os dinés y si alguien necesitaba dinés, pues a ella acudía. Mi padre jamás. Él triballaba y mi madrei llevaba la casa y as perras, pero todo con la alcordanza de mi padre, sobre todo si eran grandes gastos. A pesar de todo, el amo era él y no se metía en cosas de mullés ».

²³ Voir, par exemple, Martín Ballesteri (1944) ou encore *Gran Enciclopedia aragonesa*, « La casa aragonesa », http://www.encyclopedia-aragonesa.com/voz.asp?voz_id=3226 Document consulté le 13 juillet 2021.

des fonctions au sein de la *casa* relevait d'une autorité partagée par l'*amo* et la *dueña*. Il n'en est pas moins vrai que cette « autorité partagée » ne pouvait effacer l'autorité suprême de l'*amo* que la condition de *dueña* et de femme ne pouvait remettre en question. L'épouse de l'*amo* devait obéissance et respect à son mari. Elle exerçait une indubitable autorité, mais le plus souvent, elle ne faisait que seconder l'époux ou assumer des responsabilités domestiques liées à sa condition de femme. Même si l'*amo* prenait garde de ne pas se mêler des affaires qui, par tradition, ne le concernaient pas, les grandes décisions ne pouvaient se prendre sans son agrément. Son avis et son aval restaient alors essentiels.

28. Il pouvait cependant en être autrement lorsque la *dueña* avait hérité. Elle était alors par sa qualité un peu plus que la femme de l'*amo* qui lui, en semblable cas, n'était qu'un frère cadet « adopté » par la *casa* de son épouse. Les qualités intrinsèques et la personnalité de la *dueña*, quand bien même fût-elle non héritière, pouvaient également en faire un élément prédominant à tel point que dans certains cas c'était le nom de sa *casa* d'origine qui était transmis aux enfants et non celui du père (Albiac Blanco, 1977 ; 257). Le droit aragonais donnait par ailleurs à la *dueña* la capacité de léguer ses biens propres et lui accordait l'usufruit des biens du mari défunt.

3. Éducation, rôles, fonctions sociales et soumission

29. Sur l'échelle hiérarchique propre à la *casa*, l'*ereu* était placé après l'*amo* et la *dueña* dans la mesure où il était désigné comme héritier et deviendrait donc, sauf accident, *amo* à son tour. Son destin tout tracé allait l'amener à exercer pleinement l'autorité patriarcale à la mort de son père. Cependant, jusqu'à ce jour, il était soumis à l'autorité de ses parents.
30. Il ne pouvait choisir son destin, à moins d'oser quitter le domicile parental et / ou renoncer à l'*erenzio*. Il devait donc occuper et habiter un espace, au sens propre comme au sens figuré, selon la place que l'ordre établi et la coutume lui attribuaient. Son épouse, la future *dueña*, lui était imposée. Il fallait trouver le meilleur parti possible pour l'*ereu* afin de préserver ou d'améliorer la position de la *casa*. Le mariage était donc mariage d'intérêt. L'*amo* et la *dueña* jugeaient du bien-fondé de ce dernier et donc de l'acceptation au sein de la *casa* de l'Autre, c'est-à-dire la bru, élément extérieur à la *casa*. Le mariage était le fruit de tractations. Pour l'arranger,

on faisait parfois appel à un tiers de confiance : le marieur). Le futur époux ou la future épouse, mais aussi les *casas* respectives auxquelles ils étaient attachés, devaient répondre à des exigences morales et surtout financières dont le but était d'assurer la continuité de la *casa* dans les meilleures conditions possibles. L'*acomodo* ou l'*achust* (arrangement, négociations), défini et décrit en son temps par Joaquín Costa (Costa, 1902, réédition de 1981 ; 160-161), se faisait à l'initiative des parents du jeune homme, mais avait traditionnellement lieu chez les parents de la jeune fille.

31. Lorsque l'*ereu* courtisait déjà une jeune fille, la future union devait également être approuvée par les parents du couple selon les critères évoqués (il ne devait pas y avoir pour cela d'hostilité ou de rivalité entre les deux familles). L'*ereu*, en effet, après une période durant laquelle il se bornait à parler dans la rue avec sa bien-aimée et à la raccompagner, devait non seulement obtenir l'accord de ses propres parents, mais aussi faire allégeance aux parents de la jeune fille, demander à officialiser les fiançailles pour pouvoir être accepté en tant que possible gendre et entrer dans la maison du futur beau-père. Ce dernier devait de son côté s'assurer du sérieux du prétendant, de sa réputation, de la qualité de la *casa* à laquelle il appartenait et de ses qualités d'homme capable d'assurer l'avenir de sa fille. À partir d'alors les jeunes jouaient traditionnellement plutôt un rôle passif sous le contrôle des parents qui allaient, s'ils en étaient d'accord, organiser le mariage après des fiançailles officielles plus ou moins longues. On alliait alors avec bonheur amour et intérêt, ce qui était assez rare car, encore une fois, l'imposition était la règle. Ne pas se plier aux désirs de leurs parents c'était mettre à mal leurs plans, courir le risque d'être déshérité dans le cas de l'héritier, et surtout, faire fi de l'intérêt suprême de la *casa*. Autant de raisons de ne pas déroger à la coutume, vecteur socioculturel par excellence d'une façon de vivre une quotidienneté convenue et imposée. Une coutume qui était habitude séculaire et tradition généralement intégrée et plus ou moins acceptée. On imagine cependant assez mal les jeunes ne pas se plaindre de cette autorité castratrice, ne serait-ce qu'en secret. L'évolution sociale et des mentalités a, quoi qu'il en soit, montré une perte d'autorité des parents et une contestation grandissante des enfants dans le Haut-Aragon rural également, et ce, jusqu'à la disparition de ces pratiques
32. Le contrat de mariage traditionnel était pacte conjugal, mais aussi l'occasion de préciser les conditions de la transmission du patrimoine. Il s'agis-

sait de *fer mandas* (faire des legs)²⁴, ce qui, comme nous l'avons vu, impliquait un usufruit au bénéfice de l'*amo*, une garantie légale de jouissance des biens et de leurs fruits et au-delà une garantie d'autorité pour le donateur face au donataire. Dans les *capitulaciones* l'autorité du père était d'ailleurs mise en avant tout comme la soumission de l'*ereu* à ses parents. On y précisait en effet qu'il devait leur obéir, les respecter, travailler pour la *casa* sous le contrôle de ses parents et sans rémunération, subvenir à leurs besoins et à ceux des membres de la famille vivant sous le toit familial, doter ses frères et sœurs selon les possibilités de la *casa*, enterrer dignement ses géniteurs le moment venu et s'engager à désigner à son tour un unique successeur (Comas D'Argemir, 1991 ; 14). L'autorité de l'*ereu* était liée à la naissance et au mariage, à la nécessité de procréer et d'assurer une succession, mais elle ne pouvait s'inscrire que dans le cadre d'une émancipation future qui était celle de la pleine substitution du père par le fils.

33. La femme de l'*ereu*, la *choben* (la bru, appelée également dans certaines zones géographiques et linguistiques, la *chobe* ou la *joben*, c'est-à-dire la jeune) avant de devenir *dueña*, se devait d'être peut-être encore plus soumise que son mari. Une fois mariée, elle n'emménageait pas dans ce qui aurait pu être la maison de son mari. Elle passait en effet de la *casa* de ses parents à celle des parents de son époux pour se fixer dans un nouvel espace intérieur et partager un nouveau quotidien. L'expression consacrée pour ce cas de figure était dans les Pré-Pyrénées, *casarse en casa*, c'est-à-dire que le couple vivait chez le futur héritier qui était généralement un garçon si l'on excepte quelques cas particuliers.

34. Cependant, l'intégration de la belle-fille ne se faisait pas instantanément. Pendant une période plus ou moins longue, sa belle-mère la jugeait, s'assurant qu'elle allait pouvoir s'adapter pleinement à son nouveau milieu, qu'elle allait réaliser correctement et à sa convenance les tâches quotidiennes dévolues aux femmes et administrer à sa mort la maison convenablement. Elle se devait de veiller à la qualité de celle qui devait un jour lui succéder et perpétuer dans les meilleures conditions possibles le rôle de *dueña*. Celle-ci devait notamment s'assurer que sa bru ne fût pas *esbarrechadora*, *derrochil*, *acabadera* ou encore *acabacasas* (dépensière, panier

²⁴ Il est intéressant de constater que ce mot, dans la comarque orientale de la *Litera* ou *LLitera* (en dialecte catalan parlé dans cette zone), a le sens de proposition que l'on fait lors d'enchères ou de ventes. La transmission par le biais d'un accord proposé ou tacite est, comme dans le cas de l'héritage, sous-jacente.

percé) et qu'elle ne causât point la ruine de la *casa* – comme le suggère clairement le terme *acabacasas* – notamment en zone de montagne où la dureté de la vie poussait à l'économie et donnait aux montagnards une réputation d'*agarráus*²⁵ (ladres, avarés, près de leurs sous).

35. Selon une informatrice originaire de la vallée de Belsué²⁶, la bru devait « obéir sans répliquer et apprendre pour gagner le respect de gens de la maison et bien entendu acquérir l'autorité nécessaire pour administrer la maison²⁷ ». Avant d'en arriver là, la bru n'avait pas droit au chapitre et la *dueña*, appelée parfois l'*agüela*, la *güela* ou l'*auela* (la grand-mère) lorsque l'âge s'y prêtait et que petits-enfants il y avait, tout comme l'*amo* à l'égard de l'*ereu*, continuait le plus longtemps possible à exercer son autorité, mais dans la sphère domestique. Ainsi, la *choben* devait s'acquitter des travaux les plus pénibles sous le contrôle et parfois sous le regard réprobateur de sa belle-mère qui, en tant que maîtresse de maison expérimentée et aguerrie, donnait les ordres, gérait les provisions et faisait étalage de sa fonction en servant les hommes et les invités à table. Cette tâche, dont elle n'était pas peu fière, était en effet, aussi étrange que cela puisse paraître à notre époque, symbole d'autorité. Tenter de lui prêter main forte ou lui suggérer de s'asseoir à table était inconcevable, surtout pour un homme, et l'aurait, si tel avait été le cas, offensée grandement. Cela aurait équivalu à mettre en doute sa compétence et son autorité dans un domaine qui lui était réservé²⁸.
36. Les rapports *dueña-choben* pouvaient être aussi sous-tendus par une toujours possible jalousie de la *dueña* qui voyait qu'elle perdait quelque peu

25 Pour cette réputation et la prononciation populaire, rurale et très aragonaise d'*agarrados* et des adjectifs et participes passés masculins présentant un « d » intervocalique fricatif similaire, voir Garasa, 2009 ; 228, 250 (note 25) et 251 (note 42).

26 Vallée de la province de Huesca située entre le *Pico del Águila* et le *Cabezo de Guara*.

27 « obedecer sin rechistar y aprender para ganarse el respeto de los de casa y claro la autoridad necesaria para llevar la casa ».

28 Notre mère, Aragonaise de naissance et de cœur, était en la matière un parfait exemple. Lorsque des invités français venaient manger à la maison, ils lui proposaient régulièrement de l'aider à servir et de s'asseoir pour partager le repas avec les convives. Rien n'y faisait, elle trouvait toujours un prétexte pour s'affairer et montrer que la reine du foyer c'était elle et personne d'autre. C'était là sa fonction. Vingt ans après son arrivée en France, les normes socioculturelles qu'elle avait assimilées dans sa jeunesse, ne l'avaient pas quittée. C'était elle aussi qui se précipitait dans la cuisine lorsque, jeune enfant, nous avions l'intention de « cuisiner ». Elle ne manquait alors pas de se substituer à nous d'autorité pour terminer de préparer ce que nous avions entamé, éprouvant un certain bonheur à se montrer indispensable et à nous chasser de son univers. Notre père ne pouvait pas davantage occuper son espace: il lui était tacitement interdit.

le contrôle de son fils et que la bru s'affichait comme une rivale. On imagine la pression qui pouvait s'exercer sur la *choben* au-delà du traditionnel rapport autorité-soumission qui pouvait déjà être considéré comme un carcan, certes traditionnel, mais un carcan tout de même.

37. Quoi qu'il en soit, les rapports *dueña*-*choben* ne devaient pas toujours être faciles. Les conflits d'ordre générationnel pouvaient se manifester et la cohabitation entre bru et beaux-parents ne devait pas arranger les choses. C'est ce que suggère le témoignage d'une femme mariée rapporté par l'anthropologue Ana María Rivas Rivas : « les brus ne s'entendent pas très bien avec les beaux-parents [...] ce sont deux voisins dans une même maison qui, bien qu'ils soient ensemble, sont séparés²⁹ » (Rivas Rivas, 1986 ; 190).
38. Conflit ou pas, comme le suggère ce qui a été dit plus haut, le couple *ereu-choben* était le plus souvent socialement et culturellement inféodé au couple *amo-dueña*. C'était bien là le résultat d'une éducation familiale dictée par des impératifs sociaux-économiques et le désir de perpétuer au mieux les *casas*. La rapport autorité-soumission renvoyait dans ce cas à une verticalité hiérarchique doublée d'une horizontalité relationnelle homme / homme, femme / femme et vieux / jeune qui n'était pas sans provoquer des tensions entre les acteurs du système³⁰, voire des conflits générationnels selon les situations et les tempéraments des uns et des autres³¹. Les appellations *amos chóbenes* (les jeunes maîtres), *amo choben* (le jeune maître) et la *choben* (la jeune) qui désignaient respectivement le couple *ereu-choben*, l'héritier et la bru, s'opposaient à l'appellation *amos de la casa* (maîtres de maison ou plutôt, de la maison) qui renvoyait quant à elle au couple *amo-dueña*. L'opposition ou le contraste suggérait bien les rapports mentionnés plus haut et la dépendance des *amos chóbenes* à l'égard

29 « las nueras no aúnan muy bien con sus suegros [...] son dos vecinos en una casa, aunque estén juntos están aparte ».

30 La montagnarde, par exemple, ne passait pas pour être une femme passive et soumise et ce, malgré le poids des normes comportementales imposées par une société éminemment patriarcale. Un dicton montagnard précise en *fabla* aragonaise à propos de la gent féminine : *Crabas, burros y mulleres, tres malas generaciones* (Les chèvres, les ânes et les femmes sont trois mauvaises engeances). Ce dicton recueilli par José Damián Dieste Arbués (Dieste Arbués, 1994 ; 88) dans la localité d'Asque (Sierra de Guara), outre une évidente misogynie bien rurale, sous-entend que les femmes comme les chèvres et les ânes étaient difficiles à contrôler. Il n'en allait pas de même des moutons et des brebis, animaux beaucoup plus obéissants.

31 Des informateurs nous ont rapporté quelques cas où des membres de la *casa* ont préféré quitter cette dernière et renoncer à leurs droits plutôt que de prolonger indéfiniment une situation intenable.

des *amos de la casa*, appelés aussi *amos biellos* (les vieux maîtres). Enfin, la position inconfortable de l'héritier et les possibles comédies et jérémiades qu'elle pouvait engendrer transparaisent à travers le dicton *Glarimas d'eredero y ploros de muller, fato serás de creyer* (*Refrans, frases feitas, ditos i esprissions de l'Alto Aragón*, 2004 ; 55), c'est-à-dire : tu serais bien bête de croire aux larmes de l'héritier et aux pleurs de la femme. Une position qui, bien qu'elle le rangeât momentanément aux côtés des faibles femmes, était considérée comme enviable puisque tôt ou tard l'*ereu* deviendrait *amo* de plein droit.

39. Lorsque la *casa* était riche et puissante, il arrivait parfois qu'un frère cadet se mariât et continuât de vivre sous le toit familial avec son épouse. Dans ce cas cette dernière mettait sa force de travail au service de la *casa*. La soumission du cadet à l'égard des *amos* était aussi grande que celle de l'*amo choben*, mais ni lui, ni ses enfants ne pourraient hériter et devenir *amos* à leur tour.

40. Les *tiones* et les *tionas*³² étaient sans doute les membres de la famille les plus dévoués et les plus dépendants de l'autorité des *amos* de la *casa*. Il s'agissait respectivement de frères cadets et de sœurs de l'*ereu*, généralement célibataires qui, ayant atteint un certain âge, pouvaient, comme le prévoyaient les *capitulaciones*, continuer à vivre sous le toit familial. Ils étaient nourris, logés, habillés et ne manquaient de rien, mais ils travaillaient pour la *casa* et sous l'autorité de ses *amos* sans la moindre rémunération. Ils avaient tout au plus la possibilité de demander occasionnellement un peu d'argent pour améliorer l'ordinaire, s'acheter quelques petites fantaisies et, s'il s'agissait de *tiones*, se procurer du tabac ou aller boire un verre à la taverne avec des amis. La « protection » dont ils jouissaient allait de pair avec une situation de dépendance que la nécessité de ne pas diviser la propriété et la coutume avaient dictée.

41. Ana María Rivas Rivas a recueilli dans les années quatre-vingt le témoignage d'une femme mariée de 50 ans du village pyrénéen de Mianos (province de Saragosse). Celle-ci disait à propos de la figure du *tión*, avec peut-être un peu d'exagération : « [...] c'est le célibataire de la maison, d'habitude c'est lui qui fait tous les travaux dans la *casa*, mais il n'a le droit que de se taire, oui, de se taire, et quand on lui donne un ordre, il doit se lever

³² Des informateurs nous ont rapporté quelques cas où des membres de la *casa* ont préféré quitter cette dernière et renoncer à leurs droits plutôt que de prolonger indéfiniment une situation intenable.

rapidement [...]»³³ » (Rivas Rivas, 1986 ; 81). Il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit là de l'idée que se faisaient les gens de la montagne du *tión*, c'est-à-dire celle d'un membre de la famille qui, bien qu'il fût à ce titre le plus souvent respecté et nullement considéré comme un simple serviteur, consacrait sa vie à la *casa* avec grande abnégation et sans grand espoir de récompense. Cette soumission-attachement à la *casa*, dictée sans doute à l'origine par des réalités socio-économiques spécifiques, était aussi un phénomène comportemental, résultat d'une éducation et d'un mimétisme générationnel qui, au même titre que d'autres lignes de conduite et rôles liés à la *casa*, avait acquis une valeur culturelle. Le sentiment d'appartenance, le vécu identitaire et le respect envers les parents et l'institution qu'il fallait perpétuer étaient sous-jacents³⁴.

42. Les enfants constituaient, quant à eux, la base de la pyramide sociale interne. Ils devaient assimiler les règles instituées et leurs rôles respectifs présents et futurs. Ils en faisaient tout naturellement l'apprentissage sous la tutelle de leurs parents et, en l'absence de ces derniers, sous celle des adultes de la maisonnée responsables mutuellement du devenir de la famille au sens large malgré une cohésion plus ou moins grande et au-delà des inévitables tensions internes que le principe d'autorité ne suffisait pas toujours à dissiper.

43. Les femmes s'adonnaient à la sacro-sainte tâche éducative réputée inhérente au sexe féminin. Elles avaient la charge d'inculquer aux enfants les valeurs et règles de base ainsi que les rôles respectifs qu'ils devraient tenir à l'âge adulte. Protectrices de l'espace intérieur, elles étaient, ne serait-ce qu'à ce titre, et pas exclusivement en tant que mères, chargées d'assurer indistinctement l'éducation initiale des jeunes pousses. Cependant, à l'aube de l'adolescence et souvent même à la préadolescence³⁵, les garçons s'éloi-

33 « [...] es el soltero de la casa, normalmente es el que lleva todas las faenas de la casa, pero no tiene derecho más que de (*sic*) callar, de (*sic*) callar y cuando le mandan algo, levantarse muy deprisa [...] » .

34 Nous avons notamment constaté cet étonnant dévouement à la famille et à la *casa* chez un ancien *tión* de Bolea qui, bien que travaillant à Huesca comme postier, se partageait entre cette ville et son village natal et continuait de travailler presque quotidiennement pour la *casa* dont il était issu et où il vivait, week-ends compris et ce, sans la moindre rémunération. Il est vrai que le mode de transmission du patrimoine avait à son époque (années 80) changé grandement et qu'il était appelé à hériter, comme ses frères et sœurs, au moins d'une partie du patrimoine, mais il ne semble pas que cela puisse entièrement expliquer son grand dévouement.

35 Notre défunt père commença même à réaliser des travaux divers dans la sphère qui lui incombait à partir de l'âge de huit ans selon ses dires.

gnaient de leur mère pour se rapprocher de leur père et des hommes de la maisonnée afin de réaliser les travaux qui allaient leur incomber à l'avenir. Le comportement des éléments masculins, et notamment du père, géniteur et responsable de l'enfant, servait de modèle³⁶, traçait la voie à suivre. Le mimétisme, à travers lequel l'enfant allait acquérir l'expérience, ainsi que les normes morales que tout cela impliquait, relevaient d'une claire distinction de genre qui, bien évidemment, concernait également les filles restées auprès de leur mère pour devenir justement des femmes et des mères à leur tour. Les rôles prédéfinis étaient peut-être davantage marqués dans ce type de société rurale traditionnelle à évolution lente que dans d'autres types de sociétés, la nécessité d'un modèle séculaire à la fois moral et pratique se faisant tout particulièrement sentir.

44. Les enfants devaient donc suivre un parcours régi grandement par la séparation des sexes. Les garçons étaient appelés à se partager l'espace extérieur et les filles, futures administratrices ou servantes d'un espace intérieur, étaient éduquées pour gérer un autre « territoire », à la fois physique et mental, où l'usage du temps et de l'espace était également codifié. Les jeunes garçons commençaient par de petits travaux qui les impliquaient déjà socialement. On les chargeait de surveiller quelques brebis, de sortir ou de faire rentrer la vache, de faire boire les animaux de la ferme ou encore de porter nourriture et eau aux hommes travaillant dans les champs. Les très jeunes filles faisaient du rangement, nettoyaient la maison et commençaient à s'exercer ainsi, avec et sous l'égide de leur mère, aux pratiques du service de maison, et notamment aux tâches culinaires.

36 Nous nous souvenons parfaitement d'un épisode qui a marqué notre enfance. Un jour notre père nous surprit en train de balayer. Nous avions l'intention en ce jour de faire plaisir à notre mère car c'était son anniversaire. La réaction du père de famille ne se fit pas attendre : il nous arracha le balai des mains et nous dit sur un ton empreint d'une certaine véhémence qui se voulait marque d'autorité et vecteur d'éducation : « *iJoder! No escobes* (« *escobar* » signifie en aragonais « balayer »). *Eso es cosa de mujeres* » (« Putain ! Ne balaie pas. C'est une affaire de femmes »). Après près de trente ans d'exil en terres françaises, notre père, originaire du Haut-Aragon, n'avait rien perdu du patrimoine culturel et des systèmes de pensée qu'on lui avait inculqués dans sa plus tendre enfance : ils régissaient encore son quotidien, bien que l'on puisse penser que sa réaction fût excessive et à ne point généraliser. Pour notre part, nous avouons avec une gêne certaine, et même une grande honte, que nous étions tout fier d'être considéré comme un « homme » malgré notre jeune âge. Reconnaissons toutefois que cette répartition des rôles, particulièrement forte dans le Haut-Aragon traditionnel, se retrouve certainement dans bien d'autres sociétés rurales.

45. Cette séparation des sexes se poursuivait à l'extérieur et ce, jusqu'au mariage. Il fallait donc inculquer au plus tôt aux jeunes gens et aux jeunes filles la modération (bien se comporter, éviter excès et prétention et surtout, « *no dar que hablar* », c'est-à-dire, ne pas prêter le flanc à la médisance et donner prise à la critique, grandes destructrices de réputations) et le sérieux nécessaires. Chez le jeune garçon, il fallait essentiellement faire naître la droiture, le sens du devoir et du travail et chez la jeune fille, le sens du travail et du service, mais aussi l'honnêteté qui sous-entendait à la fois honnêteté morale et sexuelle. Les femmes de la montagne avaient d'ailleurs la réputation d'être travailleuses, dures au mal et particulièrement aptes à tenir une maison (Garasa, 2010 : 13, 14), conséquences d'une éducation particulière, mais aussi de l'adaptation à la dureté de la vie en zone pyrénéenne. Une des tâches éducatives premières de la mère était, comme l'affirmait en août 1994 un chasseur des Pré-Pyrénées, « d'apprendre à sa fille à tenir la maison » (« *enseñarle a la hija a llevar la casa* ») avec habileté et sans excès, ne serait-ce que dans la perspective d'un bon mariage.
46. L'apprentissage de rôles spécifiques et d'une saine modération étaient non seulement des éléments de cohésion sociale autour de prérequis communs, mais aussi des gages de prestige moral pour la *casa*, ce qui pouvait également faciliter d'ultérieurs mariages, dans une sorte d'endogamie de caste, il est vrai, qui permettait de reproduire un système social et économique dicté par les réalités démographiques, la nécessité de vivre ensemble sur un territoire réduit et les impératifs économiques d'une société semi-autarcique, basée en partie sur l'autoconsommation. Voilà pourquoi, jusque dans les années quarante (voire cinquante) du siècle dernier, le mariage était souvent imposé par les parents à leurs enfants qui, sauf exceptions, avaient appris à se résigner en la matière et ce, dans le but de perpétuer le système dans les conditions matérielles les meilleures possibles comme on leur avait enseigné et comme ils se préparaient à le faire avec leurs propres enfants.
47. Au-delà de la séparation des sexes sur le plan éducatif et donc social, les garçons comme les filles, à l'image des femmes, et ce quel que fût leur statut au sein de la *casa*, pouvaient, selon l'importance du travail à réaliser dans l'exploitation et, par conséquent, selon les besoins en main d'œuvre, prêter main forte aux hommes dans la réalisation des tâches agricoles, garder occasionnellement le bétail ou accomplir de menus travaux hors de la sphère domestique, sans distinction de sexe. La nécessité de mettre à profit

une force de travail disponible et gratuite, nécessité d'autant plus pressante que la *casa* était pauvre, mettait alors tous les membres de la famille au sens large sur un pied d'égalité quant au rôle qu'ils devaient tenir. Pour les enfants, qui n'étaient pas ou peu scolarisés, et en particulier les enfants de sexe féminin voués essentiellement à l'espace domestique³⁷, il s'agissait là d'une école de vie, d'un apprentissage ou d'un passage obligé qui faisait partie intégrante de leur éducation. Celle-ci impliquait soumission ou du moins obéissance, respect des anciens, de la hiérarchie, des normes, des codes et de la valeur travail, c'est-à-dire un comportement qui n'était pas au service des parents ou de l'*amo*, mais au service de la *casa*. Dans l'ouest du Haut-Aragon (province de Saragosse), il n'était d'ailleurs pas rare d'entendre que les parents et les enfants devaient travailler ensemble et donc suivre une même trajectoire pour, selon l'expression consacrée, *hacer casa*, c'est-à-dire « faire la *casa* » dans le sens de « faire vivre et prospérer la *casa* », préoccupation première en milieu rural justifiée par l'importance économique et sociale de la *casa*, le poids des traditions et le ciment identitaire.

48. Outre les recommandations des parents, une autorité marquée et stricte, de possibles punitions, que de nos jours nous jugerions sans doute insupportables (l'usage de la *vara* ou bâton, utilisé aussi pour le bétail, n'était pas rare), c'était surtout l'exemple des parents au sens large et la confrontation avec de dures réalités qui aidaient garçons et filles à trouver leurs marques dans une société particulièrement normalisée où la préservation de la *casa*, voire sa prospérité, étaient, rappelons-le, en toile de fond.

37 Le taux d'analphabétisme chez les hommes (sont comptabilisées les personnes ne sachant ni lire ni écrire ou ne sachant pas écrire) s'élevait encore en 1910 à 40 % pour passer, il est vrai, à 22 % en 1930, puis à 14 et 8 % en 1940 et 1950 respectivement. Notons cependant un taux d'analphabétisme beaucoup plus important chez les femmes. Ce dernier s'élevait en effet pour les années citées à 65, 39, 23 et 16 % respectivement (pour les éléments statistiques, voir Vilanova Rivas Mercedes ; Moreno Juliá, 1992 ; 166, 181, 192, 193 et recensements de population). Remarquons enfin que ces taux, bien qu'élevés, sont inférieurs aux moyennes nationales et que les statistiques des années quarante (après-guerre) sont, dans tous domaines, et donc également sur le plan démographique, particulièrement sujettes à caution. Il est fort probable enfin que dans le Haut-Aragon montagnard, les taux en question, que nous ignorons, fussent beaucoup plus élevés, un certain nombre de villages, malgré les efforts en matière de scolarisation réalisés sous la Seconde République, n'ayant pas d'école. Les déplacements vers une école plus ou moins proche étaient de surcroît difficiles à cause du relief et des conditions de transport. Ajoutons à cela une mentalité paysanne considérant parfois le savoir comme un élément encombrant et inutile, des besoins en main d'œuvre « gratuite », pour le moins importants, et le coût direct ou indirect de la scolarisation.

49. En dépit du rôle important du père en matière d'autorité et dans une certaine mesure, d'éducation, la *patria potestad* (la puissance paternelle) n'existait pas en Aragon sur le plan juridique. Une *observancia*³⁸ accompagnant les recueils de fors précisait en effet : « la coutume de notre royaume fait que nous ignorons la puissance paternelle³⁹ ». Cette *observancia* ne faisait que rejeter le droit romain et la figure du *paterfamilias* tout puissant qui avait autorité et pouvoir absolu sur tous les membres de sa famille⁴⁰. Cependant, l'autorité parentale, elle, existait bien en Aragon.
50. Le droit civil contemporain qui plonge ses racines dans les fors d'Aragon, renvoie à une autorité parentale qui ne porte pas sur les biens de l'enfant mineur, mais sur sa personne. Une autorité parentale qui n'a d'autre but que de protéger les intérêts de l'enfant et d'assurer au mieux son éducation et sa formation. Une autorité partagée par le père et la mère qui découlerait du for de Teruel⁴¹ (*Gran Enciclopedia aragonesa*, « Autoridad familiar⁴² ») et que la loi 15/1967 du 8 avril 1967 met en avant :
- Le devoir d'élever et d'éduquer les enfants mineurs, ainsi que la correspondante autorité parentale, incombent aux parents, conjointement et séparément, selon les us sociaux et familiaux. En cas de divergence dans l'exercice de ladite autorité, le père tranchera⁴³ (*Ley 15/1967, 1967* : art. 9).
51. La culture politico-juridique propre au franquisme favorisait, il est vrai, le chef de famille en cas de désaccord et allait dans le sens d'une prédominance de l'homme que l'on retrouve, au-delà des niveaux hiérarchiques et du partage de l'autorité, des tâches et des fonctions, dans l'organisation traditionnelle de la *casa*.

38 Dans l'ancien royaume d'Aragon, interprétation des juges sur l'application de la coutume et des fors qui faisait jurisprudence et accompagnait dans une même compilation ces derniers.

39 « de consuetudine Regni non habemus patriam potestatem » (*Fueros y observancias del reyno de Aragón*, 1624 : *Observantiarum Regni Aragonum, Ne pater, vel mater pro filio teneatur*, Lib. II, Fol. 7).

40 Ce n'est pas un hasard si de nos jours le terme *paterfamilias* a, dans un registre tant populaire que littéraire, le sens de père autoritaire.

41 Ce fors du sud de l'Aragon fut accordé en 1177 par Alphonse II d'Aragon. C'était à l'origine un fors d'*extremadura* (zone frontalière à l'époque de la Reconquista) qui ne fut incorporé aux *Fueros Generales de Aragón* (Fors généraux d'Aragon) qu'en 1598.

42 http://www.encyclopedia-aragonesa.com/voz.asp?voz_id=1610 Document consulté le 5 septembre 2021

43 « El deber de crianza y educación de los hijos menores, así como la adecuada autoridad familiar para cumplirlo, corresponde a sus padres, conjunta o separadamente, según los usos sociales y familiares. En caso de divergencia en el ejercicio de dicha autoridad, decidirá el padre ».

52. En matière d'autorité parentale, la loi 3/1985 du 21 mai 1985 adaptait le droit civil aragonais aux nouvelles normes constitutionnelles et à l'évolution des temps. Elle disposait cependant que :

En cas de divergence entre les parents sur l'exercice de l'autorité parentale, selon le choix de ces derniers, le conseil de famille ou le juge de première instance du domicile familial tranchera. À défaut d'accord entre les parents sur le choix de l'organe dirimant, ce sera toujours le juge qui tranchera (*Ley 3/1985*, 1985 : art. 9.2).

53. La *casa* traditionnelle avait alors quasiment disparu. Quant à la loi, réglait-elle vraiment les séculaires rapports de force et d'autorité entre hommes et femmes ? Ces femmes qui traditionnellement, comme les enfants, n'avaient pas de places assises définies autour du *fogaril*, ne s'assayaient guère à table pour manger en compagnie des hommes et cumulaient le travail domestique, les tâches éducatives et occasionnellement, bien que parfois assez fréquemment, les travaux de la ferme normalement réservés aux hommes.

4. Autorité de la *casa* au sein de la communauté villageoise

54. Si l'autorité au sein de la *casa* relevait essentiellement de rapports familiaux ancestraux codifiés et marqués par la coutume, l'autorité de la *casa* vis-à-vis de l'extérieur, et plus précisément de la communauté villageoise, dépendait essentiellement du prestige et du comportement de chacun de ses membres. Cette autorité-là n'était plus prérogative, pouvoir, droit de commander et d'imposer l'obéissance, mais qualité capable d'inspirer la considération et le respect, sources à leur tour d'influence et de pouvoir.
55. Bien se comporter, c'est-à-dire agir selon des normes sociales et morales précises, c'était défendre la *casa* et en faire la promotion face aux autres villageois, aux autres *casas*. C'était aussi affirmer une identité familiale sans tache et donner du prestige au nom de la *casa*. Ce dernier se substituait d'ailleurs le plus souvent au nom de famille. Le nom de la *casa* pouvait s'appliquer également aux biens et aux animaux appartenant à cette dernière et il n'était pas rare d'entendre des formulations telles que « *as*

obejas de Ayala », c'est-à-dire « les brebis de Ayala » (de *casa Ayala*) de Bolea, alors que le nom de famille de l'*amo* était Aniés⁴⁴.

56. La *casa* comme signe identitaire majeur impliquait honneur et fierté. L'image que l'on donnait de l'institution à laquelle on appartenait était essentielle et dans ce jeu des apparences l'*amo* et la *dueña* étaient en première ligne en tant qu'autorités suprêmes, mais aussi en tant qu'homme et femme. Ils devaient d'une part montrer qu'ils avaient donné une bonne éducation à leurs enfants et qu'ils avaient su et savaient les contrôler tout comme les autres membres de la *casa* qui en étaient les ambassadeurs. Le comportement de l'*amo* et de la *dueña* devait être également en adéquation avec le rôle qui leur était attribué. Il s'agissait ainsi de donner crédibilité et autorité à leur gestion matérielle et morale.
57. L'*amo*, en tant qu'homme, était tourné vers l'extérieur. Il se devait de quitter l'espace qu'il habitait, le foyer, pour vaquer à ses occupations agricoles, pastorales ou commerciales. Ses déplacements quotidiens hors des limites de l'habitat le confrontaient régulièrement à l'Autre et donc à la communauté villageoise, ce qui lui donnait une responsabilité d'autant plus grande. Il était le principal ambassadeur de la *casa*, par sa fonction et son extériorité relationnelle.
58. En tant qu'homme, l'*amo* avait accès aux espaces publics qu'étaient par exemple les tavernes et les débits de boissons. Lorsqu'il se réunissait avec des amis, il n'avait aucun compte à rendre à condition qu'il se comportât comme un homme honnête. Une honnêteté qui était, il est vrai, plus d'ordre social que sexuel. Il se devait également, et surtout, d'être travailleur, ce qui se comprend car cette qualité était à l'origine de la prospérité et de la pérennité de la *casa*. En l'absence d'autres qualités essentielles, il était courant que l'on l'excusât quelque peu et que l'on atténuât ses défauts avec un « *pero es trabajador* » (« mais il est travailleur »). Son comportement devait être digne et notamment pour tout ce qui concernait

44 Nous avons nous-même constaté le caractère fortement identitaire de la *casa* et ce malgré l'indéniable évolution démographique et socio-économique des années cinquante, soixante et soixante-dix. La *casa* rattache invariablement les individus à un ensemble qui est loin de n'être qu'un simple patrimoine et un simple toit. Dans les années quatre-vingt, toujours dans le village de Bolea, voyant que nous n'étions pas du cru, et que nous essayions de retrouver une petite place du village où vivait la famille de la personne que nous voulions rencontrer, on nous demanda ce que nous cherchions et nous répondîmes que nous allions chez Pepe A. S. Notre interlocuteur hésita, puis après quelques explications supplémentaires, il nous dit : « ¿Pepe ? ¿De casa A...? » (« Pepe ? De la maison A... ? »).

les rapports avec l'Autre. Le sérieux et en particulier le respect de la parole donnée étaient de rigueur. S'il n'en était pas ainsi, il pouvait être mis à l'écart par la communauté et être taxé de *cantamañanas*, c'est-à-dire de « rigolo », d'irresponsable, de fantaisiste, d'individu ne possédant pas les qualités du père de famille sérieux.

59. Le bon comportement de la *dueña* et au-delà, celui de la femme mariée, était lié à sa fonction sociale, mais aussi au concept d'honnêteté. Socialement, la femme mariée se devait d'être la mère de famille honnête qui assurait par sa fécondité et son comportement la continuité et la réputation de la *casa*. Elle se devait, en effet, de porter dignement l'étendard familial poussée par un sentiment psychosocial qui dictait son quotidien et supposait une ligne de conduite vertueuse sous peine de donner prise à la critique. Le paraître et les apparences, comme dans toute société, jouaient un rôle important et déterminaient l'image que l'on se faisait de la *casa* au dehors. Une informatrice de Gistain (vallée pyrénéenne de la province de Huesca dominée par le massif de Posets) nous disait en juillet 1994 :

La femme mariée doit être économe et s'occuper des gosses. Sa place est à la maison. Elle doit rester à la maison et ne pas faire jaser. La bonne réputation ne salit pas. Les racontars et le qu'en-dira-t-on peuvent détruire la réputation de la *casa* pour toujours⁴⁵.

60. Un tel comportement affiché relevait de normes précises. En évitant le plus possible les relations avec le monde extérieur, on évitait racontars et commérages, on préservait sa réputation de femme, d'épouse et de mère ainsi qu'un ordre social et moral dont les interdits plus ou moins acceptés se voulaient protecteurs des individus et de tout un système.
61. L'honnêteté sexuelle, l'honnêteté de l'âme, les rapports avec les autres femmes et la gent masculine, les relations avec son mari, ses enfants, la conduite de son ménage, ses qualités d'éducatrice et de bonne gestionnaire économe étaient au centre du cheminement que la femme devait suivre. Ne pas s'en écarter c'était faire honneur à sa descendance et à la *casa*. Dans un tel contexte, les femmes mariées n'avaient accès au monde extérieur qu'à l'occasion des fêtes, d'achats dans les proches commerces ou encore lors-

45 « La mujer casada tiene que ser ahorradora y cuidar de los críos. En casa es donde mejor está. Quedarse en casa sin dar que decir. La buena fama no mancha. Los chismes y el qué dirán pueden echar abajo la reputación de la casa para siempre ». Des témoignages similaires ont été publiés dans Garasa, 2010 ; 16 et 19.

qu'elles conversaient dans la rue avec les voisines ou rendaient visite à leurs amies quand les tâches qui leur incombaient leur en laissaient le temps.

62. La *dueña*, vouée plutôt à l'espace intérieur, devait, malgré ses prérogatives et son autorité purement domestiques, obéissance et respect à son mari. Voilà pourquoi il était essentiel qu'elle n'outrepasât pas les droits que lui attribuait la société. Si elle tentait de tout régenter, elle s'exposait à la réprobation populaire, à être taxée de *mandona* (femme autoritaire) ou pire encore, de *marimacho* (virago). Elle jetait ainsi par son comportement l'opprobre sur son époux qui passait pour un *calzonazos*, un *faldas*, autrement dit pour un homme faible qui ne jouait pas son rôle social et fuyait ses responsabilités. Le mot *faldas*, qui au féminin signifie « jupes », renvoyait à une réalité dégradante. Le mépris était sous-jacent puisque l'on associait l'homme à ce que devait être une femme, c'est-à-dire un être culturellement et socialement soumis. En juillet 1993, un informateur d'une vallée pyrénéenne occidentale nous disait à propos d'un *amo* qu'il avait jadis côtoyé : « Cet homme n'avait pas son mot à dire. Chez lui c'était elle qui commandait. C'était une vraie chiffe. Les gens le respectaient, mais n'avaient pas confiance en sa parole. C'était elle qui portait la culotte et qui décidait de tout⁴⁶. »
63. Le *calzonazos*, par son comportement et son manque d'autorité, jetait à son tour le discrédit sur la *casa* qu'il se devait pourtant de représenter et de diriger comme un *amo* digne de ce nom et, bien sûr, comme un homme. Si respect il pouvait y avoir malgré tout, comme semble le montrer le témoignage précédant, la méfiance à l'égard d'un homme qui n'assumait pas son rôle de chef ne pouvait qu'entraîner une perte d'autorité qui rejaillissait sur la *casa*.
64. En matière de mariage, l'*acomodo* (l'arrangement) était un passage obligé qui mettait en présence les *amos* des deux *casas*. Ceux-ci jouaient en cette occasion leur crédibilité, leur prestige et leur autorité. Il s'agissait avant tout de faire un bilan des forces en présence, de la richesse des deux maisons et de mener à bien une union matrimoniale permettant de préserver au moins le rang de chaque maison et dans le meilleur des cas de faire prospérer ou d'agrandir l'une d'entre elles. Le jeu consistait donc le plus souvent à chercher pour l'héritier et, le cas échéant, l'héritière, un futur

46 « Ese hombre no pintaba pa nada. En casa mandaba ella. Estaba hecho un faldas. La gente no le faltaba el respeto, pero al mandar la mujer no se fiaba de su palabra. Ella llevaba los pantalones y lo decidía todo ».

conjoint pour lequel la *casa* d'origine pourrait donner la plus forte dot possible. Pour les parents de la personne dotée, il s'agissait de trouver également le meilleur parti possible, c'est-à-dire un héritier ou une héritière dont l'autorité morale et matérielle de la *casa* d'origine ferait honneur et garantirait la qualité de l'union matrimoniale. En effet, au-delà de l'autorité des *amos* et de la réputation morale de la *casa*, fruit d'une histoire parfois ancienne liée aux aléas de la vie et au comportement social de ses membres, la puissance et la richesse de la maison était aussi source de prestige et d'autorité. Dans l'*acomodo* les réalités matérielles étaient même prépondérantes et, comme le précisait un informateur de Loarre, localité située à une trentaine de kilomètres au nord de Huesca, « les riches maisons avaient toujours bonne réputation⁴⁷. » L'ethnologue Dolors Comas d'Argemir suggère ainsi le prestige et l'autorité des riches *casas* du village d'Ansó⁴⁸, *casas* aujourd'hui disparues qui donnaient du travail à de nombreux employés et assuraient la réputation de la localité en matière d'élevage (Comas D'Argemir, 1991 ; 145-146).

65. L'*acomodo* était donc socialement déterminant. Il était « espace » de confrontation, de conflit, mais aussi de concertation et d'accord dont on essayait de tirer le plus grand profit matériel et moral. L'autorité de la *casa* dépendait d'un passé et d'un présent, d'un lignage le plus souvent patrilinéaire, de la préservation de valeurs morales et sociales, d'une bonne transmission patrimoniale et de l'association de tous ces éléments qui participaient à la consolidation et à l'affirmation d'une identité dont on pouvait être fier. Cette autorité-référence était d'autant plus noble que l'on avait su habiter et « vivre la *casa* » selon des critères établis et séculaires.

Conclusion

66. La *casa* traditionnelle haut-aragonaise était une institution séculaire objet de droit. Son fonctionnement, étroitement lié à la nécessité de repro-

47 « *as casas fuertes siempre teneban [sic] buena fama* ». Une *casa fuerte* était une *casa* riche et puissante. La célèbre *casa Liró d'Aragüés del Puerto* (vallée d'Hecho, Jacetania, province de Huesca), localité dont l'économie était essentiellement basée sur l'élevage, en était une par excellence. La maison familiale, restaurée et préservée, se trouve près de l'église du village. De 1600 à 1822 la *casa* a appartenu à la famille Berges et après 1822, à la suite d'un mariage, à la famille Rocatalhada.

48 Localité montagnarde de la comarque de Jacetania, située dans la vallée qui porte son nom.

duire un schéma socioculturel, de préserver un patrimoine et un nom, d'assurer une descendance et une continuité, impliquait l'existence d'une hiérarchie interne où le rapport autorité-soumission était fortement marqué.

67. À la tête de la *casa* se trouvait l'*amo*. Chef de famille et propriétaire des biens dont il avait hérité, il exerçait l'autorité suprême. Vouvoyé et généralement respecté, sa position hiérarchique lui conférait une place centrale et symbolique au sein du foyer. C'était en compagnie de son épouse, la *dueña*, qu'il assurait la continuité de la *casa* en choisissant le futur conjoint de l'héritier et le cas échéant de l'héritière unique. Le rôle de la *dueña* n'était donc pas négligeable, d'autant plus qu'en haut de la pyramide hiérarchique interne elle exerçait son autorité sur l'espace domestique qui lui était réservé en tant que femme et maîtresse de maison.
68. L'idéalisation de la coutume et du droit aragonais ont poussé certains auteurs à parler de partage de l'autorité entre l'*amo* et la *dueña* selon les fonctions, par essence différentes, qui incombaient à l'homme et à la femme. Cependant, malgré les droits et prérogatives dont jouissait la *dueña*, l'autorité du chef de famille en tant qu'homme, et le plus souvent en tant que propriétaire du patrimoine, prévalait dans une société éminemment patriarcale.
69. L'*ereu* était théoriquement placé après l'*amo* et la *dueña* sur l'échelle hiérarchique interne, mais son autorité n'était que virtuelle et potentielle. Il était bien le futur *amo* désigné comme tel par ses parents (ou par une sorte de Conseil de famille, dans les Pré-Pyrénées notamment, lorsque les *amos* étaient morts sans avoir désigné leur successeur), mais son père gardait généralement les rênes du pouvoir jusqu'à sa mort, supervisant et contrôlant les affaires de la *casa* si son état de santé le permettait, et demeurant, s'il n'en était pas ainsi, une autorité symbolique jusqu'à son dernier soupir.
70. L'héritier qui, comme les frères et sœurs vivant sous le toit familial, avait pour devoir de travailler pour la *casa*, était soumis au diktat de ses parents et devait accepter le mariage de raison que ces derniers lui imposaient sous peine d'être déshérité. La femme de l'*ereu*, quant à elle, se devait d'être d'autant plus soumise qu'elle n'était pas l'héritière, qu'elle était femme, qu'elle devait vivre chez l'*ereu*, c'est-à-dire dans une maison qui lui était étrangère et au contact des parents de ce dernier, ce qui n'était pas sans créer parfois quelques conflits et problèmes de cohabitation, le principe d'autorité et la coutume n'excluant pas les écarts.

71. La *choben*, se trouvait surtout placée sous l'autorité d'une autre femme, sa belle-mère qui la jugeait, la contrôlait et attendait qu'elle fit ses preuves avant d'être véritablement intégrée au sein de la famille, habiter pleinement la *casa* et être considérée apte à assurer son futur rôle de *dueña*.
72. Les *tiones* et les *tionas* ou frères et sœurs célibataires n'ayant pas hérité et vivant sous le toit familial, étaient placés sous la protection et l'autorité de l'*amo*. Ils travaillaient pour la *casa* parfois sans grand espoir de retour et sans le moindre pouvoir de décision, mais souvent avec une abnégation et un dévouement que seul le sens de la famille et la volonté de préserver un patrimoine tant physique que moral pouvait expliquer.
73. Les enfants, quant à eux, constituaient la base de la pyramide hiérarchique interne, mais aussi le futur même de la société montagnarde. Ils étaient préparés par les parents, et plus généralement par les adultes de la *casa*, à reproduire les schémas sociaux séculaires tout au long d'un processus biologique naturel marqué au sceau d'une éducation où prédominait l'apprentissage des rôles sociaux qu'on leur attribuait et qu'ils finissaient par s'attribuer suivant en cela l'exemple de leurs aînés. Les parents avaient donc la charge de perpétuer à travers leurs enfants le système culturel et l'organisation sociale de la communauté. Tout cela impliquait une socialisation progressive de ces derniers et sous-entendait non seulement la perspective de leur futur rôle d'homme ou de femme, mais aussi la prise en compte de leur future place à l'intérieur de leur *casa* respective (*tión*, *tiona*, *ereu*, *amo*, et *dueña*) ou au sein de la *casa* du conjoint. La perspective d'une émigration temporaire ou définitive, notamment vers la France, faisait aussi partie, il est vrai, des possibilités offertes aux *tiones* et aux *tionas* dans le cadre d'une régulation démographique liée au surplus de main d'œuvre dans un univers confiné et limité sur le plan économique.
74. Les enfants devenaient « hommes » ou « femmes » par l'éducation plus que par la naissance et c'était bien cette qualité d'homme et de femme qui, à niveau hiérarchique égal, dictait le rapport autorité-soumission entre les représentants des deux sexes. Ainsi, si les rapports entre l'*amo*, la *dueña*, l'*ereu* et la *choben* renvoyaient à des règles et des codes culturels acceptés par les deux sexes et à des rôles différents qui permettaient de structurer et de perpétuer un ordre familial et social, ils sous-entendaient aussi, au-delà de l'existence d'une verticalité hiérarchique et de fonctions

dominantes et dominées, une horizontalité relationnelle entre hommes et femmes à l'avantage des éléments masculins.

75. Détentrice d'autorité ou pas, mariée ou célibataire, la femme s'acquittait des tâches domestiques, quand elle ne devait pas de surcroît et le cas échéant, prêter main forte aux hommes, ce qui lui laissait bien peu de temps pour s'asseoir sur une *cadiera* près du feu, l'endroit étant en outre plutôt réservé aux hommes. Elle servait l'élément masculin et s'arrangeait pour que celui-ci ne manquât de rien car il fallait le libérer des tracasseries domestiques pour qu'il pût accomplir pleinement les tâches qui lui étaient attribuées. Sa fonction domestique, intégrée et généralement acceptée pouvait même être source de fierté dans une sphère qui lui était réservée et dont elle était l'élément dominant.
76. Si les tâches assignées à la femme n'étaient pas considérées comme avilissantes ou inférieures à celles qui étaient attribuées à l'homme, elles n'en étaient pas moins, selon une conception, il est vrai, bien « actuelle » – fruit d'une évolution des mentalités –, la preuve d'une subordination qui ne disait pas son nom. De surcroît, en cas de désaccord, la prise de décision finale revenait généralement à l'homme (et notamment à l'*amo*), qui devait « porter la culotte », bien que, dans la pratique, la force de caractère et la personnalité de madame X ou Y pût donner lieu à rébellion et à de possibles renversements des rôles, mais dans les limites imposées par ces sociétés traditionnelles et rurales.
77. Enfin, l'autorité de la *casa*, dans son aptitude à imposer la considération et le respect, dépendait de sa richesse, de sa puissance, mais aussi du comportement de ses membres au contact de la communauté villageoise. Dans ce jeu du paraître, l'*amo* et la *dueña*, par l'autorité qu'ils exerçaient et parce qu'ils symbolisaient la *casa*, étaient en première ligne. Leur attitude devait correspondre à des critères sociaux et moraux précis parmi lesquels l'honnêteté, la valeur travail et le respect de la parole donnée jouaient un rôle prédominant.
78. Cette *casa*, dont nous venons d'évoquer au passé les principes d'autorité, principaux critères et vecteurs d'un ordre établi et d'une façon de vivre régissant et présidant son quotidien, ne relevait pourtant pas d'une réalité figée et immuable. Elle ne résista pas au passage du temps.

79. Après avoir connu une évolution lente au cours de la première moitié du XX^e siècle et avoir été mise en valeur durant l'après-guerre par une culture politico-juridique franquiste traditionaliste, la *casa* ne put résister à l'évolution démographique et socio-économique accélérée de la seconde moitié du XX^e siècle. En 1991, le juriste José Luis Argudo, mettait déjà en exergue les changements au sein de la *casa* aragonaise (*capitulaciones*, *achust*, mariage, transmission du patrimoine, etc.) qui avait encore dans les années 80 une certaine assise en zones de montagne (Argudo Périz, 1991 ; 156-161). L'attrait des villes et de leurs commodités, le dépeuplement des zones rurales – et en particulier des zones de montagne –, la dispersion des membres de la famille et donc l'éclatement du noyau familial, la difficulté de trouver un héritier pour reprendre l'exploitation des parents, l'évolution économique qui rend inviables de nombreuses exploitations, l'individualisme galopant, l'évolution sociale, éducative et culturelle, l'évolution des mentalités et l'adoption de nouveaux modes de vie⁴⁹ ont fait disparaître cette *casa* dans sa forme la plus « traditionnelle ». Bien que la notion de *casa* soit de nos jours encore très présente dans les esprits et puisse encore renvoyer à un lignage, à des racines et à une identité, les réalités socio-économiques, les mécanismes socioculturels et les rapports d'autorité propres à la *casa* « traditionnelle » ont dans l'ensemble vécu et ne sont plus qu'objet de recherche ou de nostalgie marquée à l'occasion au sceau d'un régionalisme passéiste.

Bibliographie

ACÍN FANLO Luis, *Los trabajos y los días en Aragón*, Saragosse, Mira Editores, « Aragón », 1992.

COSTA Joaquín (1981), *Derecho consuetudinario y Economía Popular de España* t. 1, réédition de la publication de 1902, Saragosse, Guara Editorial, 1981.

DIESTE ARBUÉS José Damián, *Refranes Altoaragoneses*, Huesca, Instituto de Estudios Altoaragoneses, Diputación de Huesca, 1994.

⁴⁹ Dans certains cas ces changements ont été accompagnés d'une adaptation du droit aux nouvelles réalités. Ainsi, la loi 3/1985 du 21 mai 1985 décrète l'égalité entre les conjoints et interdit toute discrimination entre les enfants d'un même couple.

LISÓN ARCAL José Carlos, *Cultura e identidad en la provincia de Huesca*, Saragosse, Caja de Ahorros de la Inmaculada, 1986.

MARTÍN-BALLESTERO Luis, *La Casa en el Derecho Aragonés*, Saragosse, CSIC, 1944.

Refrans, frases feitas, ditos i esprissions de l'Alto Aragón. Saragosse (sans auteur), Rolde de Estudios Aragoneses, « Salbachinas », 7, 2004.

RIVAS RIVAS Ana María, *Ritos, símbolos y valores en el análisis de la identidad en la provincia de Zaragoza*, Saragosse, Caja de Ahorros de la Inmaculada de Aragón, 1986.

VILANOVA RIVAS Mercedes, MORENO JULIÁ Xavier, *Atlas de la evolución del analfabetismo en España de 1887 a 1981*, Madrid, CIDE, Ministerio de Educación, 1992.

OUVRAGES COLLECTIFS

ALBIAC BLANCO María Dolores, « La cultura material », in *Los Aragoneses*, GRANELL Carmen (dir.), Madrid, Ediciones Istmo, « Colección Fundamentos », 57, 1977, p. 235-270.

GARASA Fausto, « L'homme et la femme à travers la censure populaire : l'exemple du Haut-Aragon montagnard », in *Figures de la censure dans les mondes hispanique et hispano-américain*, Juan Carlos Garrot, Jean-Louis Guereña et Mónica Zapata (dirs.), Tours, 2009, CIREMIA (Centre Interuniversitaire de Recherche sur l'Éducation et la culture dans le Monde Ibérique et Ibéro-Américain), U. de Tours, Indigo, 2009, p. 222-253.

ARTICLES DANS UN PÉRIODIQUE

ARGUDO PÉRIZ José Luis, « La casa en el proceso de cambio de la sociedad rural aragonesa: consideraciones jurídicas », in *Acciones e investigaciones sociales*, n° 0 (« Comunicación y sospecha »), 1991, p. 129-170.

_____, « De la institución de la Casa a la empresa familiar en el derecho aragonés », in *Temas de antropología aragonesa*, n° 11, BELTRAN ARGUÑENA Juan Mari, (dir.), 2001, p. 89-118.

COMAS D'ARGEMIR Dolors, « Casa y comunidad en el Alto Aragón. Ideales culturales y reproducción social », in *Revista de Antropología Social*, n° 0 (« Antropología de los pueblos del Norte de la Península »), 1991, p 131-150.

ARTICLES ET DOCUMENTS NUMÉRIQUES

GARASA Fausto (2010), « L'homme et la femme à travers la censure populaire : l'exemple du Haut-Aragon montagnard », 90 770 caractères, in CIREMIA (Centre Interuniversitaire de Recherche sur l'Education et la culture dans le Monde Ibérique et Ibéro-Américain) [en ligne] : *Théories et pratiques de la censure*, p. 24.
URL : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/17560556/garasa-fausto-ciremia-universite-francois-rabelais>

Gran Enciclopedia aragonesa, « Autoridad familiar ».
URL : http://www.encyclopediia-aragonesa.com/voz.asp?voz_id=1610
Document consulté le 5 septembre 2021.

Gran Enciclopedia aragonesa, « La casa aragonesa ».
URL : http://www.encyclopediia-aragonesa.com/voz.asp?voz_id=3226
Document consulté le 13 juillet 2021.

RONDA DE BOLTANA, « La casa caída ».
URL : <http://www.youtube.com/watch?v=DbanIqZdbzo> Document sonore écouté le 27 juillet 2020.

TEXTES DE LOI

Fueros y observancias del reyno de Aragón de 1624, Saragosse, Pedro Cabarte, 1624.

F. GARASA, « L'autorité comme élément structurant du vécu...»

Novísima recopilación de las leyes de España, Lib. 3º, Tít. 3, Ley 1, Imprenta de Madrid, 1805.

Ley 15/1967, de 8 de abril, sobre Compilación del Derecho Civil de Aragón, BOE n° 86, 11 avril 1967.

Ley 3/1985, de 21 de mayo, sobre la Compilación del Derecho Civil de Aragón, BOA n° 39, 23 mai 1985.